

7 juin 2000

**MISE A JOUR DE LA POSITION PRELIMINAIRE DE L'UNICE
SUR L'ACCES AUX MARCHES EN VUE D'UN NOUVEAU CYCLE
DE NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES A L'OMC**

C'est en juin 1999 que l'UNICE avait publié sa position préliminaire sur l'accès aux marchés dans le cadre d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales à l'OMC. Après la conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, l'UNICE a réexaminé cette position, pour l'adapter à la nouvelle situation.

L'UNICE confirme qu'elle souscrit fermement à une approche globale et exhaustive d'un nouveau cycle commercial multilatéral, cette approche offrant de meilleures chances de parvenir, à l'issue des négociations, à des résultats équilibrés et donc plus acceptables pour tous les membres de l'OMC. La conférence ministérielle de Seattle a clairement démontré l'inexistence d'un large soutien à une approche restreinte, qui se limiterait à certains secteurs uniquement. Alors qu'une libéralisation plus poussée des tarifs demeure une priorité clé pour l'UNICE, le progrès dans ce domaine devrait aller de pair avec des progrès dans le domaine des obstacles non tarifaires aux échanges.

En matière de libéralisation tarifaire, l'UNICE réaffirme ses priorités, à savoir:

- une approche globale, couvrant tous les secteurs;
- une réduction consolidée des tarifs élevés, et plus particulièrement des pics tarifaires, en vue d'assurer une plus grande harmonisation tarifaire entre les pays;
- la consolidation des tarifs non consolidés à des niveaux commercialement acceptables;
- une meilleure couverture géographique des accords sectoriels à droits "zéro" et des accords d'harmonisation tarifaire (sectorielle).

Tout en confirmant sa position préliminaire sur l'accès aux marchés du 8 juin 1999, l'UNICE tient à souligner plus particulièrement les aspects suivants.

- L'UNICE déplore vivement qu'il se soit avéré impossible, à Seattle, de parvenir à un accord sur le démantèlement unilatéral de presque tous les tarifs pour les importations en provenance des pays les moins avancés. L'acceptation de cette initiative aurait démontré l'engagement des membres industrialisés de l'OMC envers les pays les moins développés. L'UNICE regrette que la récente initiative Quad sur le sujet n'ait pas été suffisamment globale pour susciter une réponse favorable des pays en développement.
- L'UNICE insiste sur le fait que le projet de texte sur l'accès aux marchés, élaboré à Seattle, était beaucoup trop vague à l'égard des pics tarifaires. L'UNICE soutient que les tarifs industriels devraient être consolidés à un niveau maximal de 15 %. Des dispositions particulières de libéralisation tarifaire devraient toutefois être envisagées pour les pays les moins développés, afin de tenir compte de leur situation spécifique.

- Afin de parvenir à des engagements utiles sur l'accès aux marchés, les calendriers de réduction devraient prendre les tarifs appliqués pour point de départ, et non les tarifs consolidés.
- Au vu de l'importance que les petits droits de douane peuvent représenter pour certains secteurs, l'UNICE s'oppose à toute suppression automatique de ces tarifs inférieurs à certaines limites. Elle insiste pour que toute élimination de tarifs n'intervienne qu'avec le consentement des secteurs concernés.

Si l'UNICE croit fermement en la nécessité d'une approche globale de la libéralisation tarifaire, elle estime que celle-ci ne peut constituer une entrave à des initiatives de suppression précoce des tarifs dans les secteurs visant des réductions profondes ou l'élimination des tarifs. L'UNICE insiste cependant pour que ces initiatives soient poursuivies uniquement dans le cadre d'un cycle de négociations globales. Elles devront avoir le plein appui des secteurs concernés et couvrir une masse critique de pays participants. Pour autant que ces conditions soient remplies, des accords sectoriels conclus sur une base provisoire devraient être possibles relativement tôt dans le nouveau cycle, ceux-ci étant intégrés dans l'engagement unique en temps voulu. Ceci démontrerait que le système de l'OMC peut continuer à produire des résultats. Afin d'atteindre cet objectif, les membres de l'OMC devraient commencer à étudier la faisabilité de tels accords et en entamer les préparatifs, à condition que cela ne compromette pas l'objectif final d'un cycle global couvrant tous les secteurs.

La préparation d'un nouveau cycle ne devrait réduire en rien les efforts visant la mise en œuvre et le respect des accords existants par tous les membres de l'OMC. L'UNICE souscrit pleinement à l'initiative d'accès aux marchés adoptée par la Commission européenne, dans laquelle elle voit un moyen d'ouvrir les marchés à l'industrie européenne et d'identifier les actions prioritaires. Le programme de la Commission pour la suppression des entraves aux échanges devrait être centré sur l'élimination des obstacles qui constituent de claires violations des engagements de l'OMC. Les obstacles devraient être évalués sur la base de critères objectifs et sectoriels tels que la gravité de l'infraction, les effets génériques qu'impliquera une action, la disponibilité de preuves et l'impact économique.

Bien que la préparation du nouveau cycle soit une priorité absolue, l'UNICE serait vivement préoccupée si des obstacles ou des pays particuliers n'étaient pas abordés pour des raisons politiques. De même, l'UNICE s'opposerait à la prorogation des délais de mise en œuvre dans le cadre de l'accord MIC et de l'accord sur l'évaluation en douane, si ce prolongement devait être accordé sans que des conditions strictes y soient attachées. L'UNICE insiste pour que tout nouveau retard dans la mise en œuvre de ces accords soit strictement limité dans le temps (et en tout état de cause n'excède pas une année) et conditionné à la soumission d'un programme de travail spécifique, assorti de délais stricts de mise en œuvre.

L'UNICE considère également que le réexamen triennal à venir de l'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) offre une occasion de renforcer cet instrument de prévention et d'élimination des entraves non tarifaires aux échanges. Dans ce contexte, l'UNICE accueille favorablement les propositions avancées par la Commission européenne en vue d'améliorer la notification des propositions sur les règlements techniques, les procédures d'évaluation de la conformité et les normes. De même, l'UNICE soutient fermement les efforts de la Commission européenne en faveur de la facilitation des échanges, un objectif tout aussi important pour la suppression des obstacles non tarifaires dans le domaine de la circulation physique des marchandises à travers les frontières.

A mesure que progressera le débat sur l'accès aux marchés, l'UNICE pourra être amenée à compléter ultérieurement la position qui précède.
